

Le Comité du Front Populaire à Monsieur le Préfet de Constantine

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants,* qui nous ont été exposés par:

Mme et Mr Zerbib Moïse et sa 14 rue Sauzai

Mr Chicheportiche 14 rue Grand

Mr Doukan Kalfa 35 rue chevalier.

Ces personnes assises sur des bancs, route de Sétif, avec des enfants, dont le plus âgé avait 8 ans, et le plus jeune 22 mois, devisaient paisiblement lorsque vers 18h30, arriva un groupe important de Croix de feu et Volontaires Nationaux, reconnaissables aux petits rubans tricolores qu'ils portaient à la boutonnière, et à leur salut à la fasciste.

Parvenus à hauteur des personnes citées plus haut, les Croix de feu se mirent, les uns à chanter le Marseillaise, les autres à pousser des cris divers: "Les youpins au ravin- Blum au poteau - sales juifs, allez en Palestine". On leur répondit en saluant le poing levé.

Ce fut alors la ruée des Croix de feu se jetant sur les Israélites, les frappant sauvagement sans épargner les enfants.

Puis les Croix de feu se dirigèrent vers leur local.

Le bruit de cette agression s'étant aussitôt répandu en ville, de nombreux partisans du Front Populaire accoururent route de Sétif.

Rapidement un groupe important se constitua à proximité du foyer des Croix de feu.

Voyant cela, certains Croix de feu pénétrèrent dans leur local, les autres se massèrent devant la porte en chantant la Marseillaise. Le groupe du Front populaire qui chantait l'Internationale reprit la Marseillaise, le poing tendu.

C'est alors que la police se mit à pourchasser littéralement les partisans du Front Populaire.

La dislocation ne s'opérant probablement pas assez vite à son gré, on put entendre M. l'Inspecteur Abaci proférer ces paroles: "si ça continue, nous allons leur envoyer des Arabes". Ceci fut entendu par M.M. Zerbib André, 10 rue Madier,

Choukroun Joseph 12 rue place Négrier

Deraï Robert tailleur d'habits.

La dispersion finit par se produire, mais une effervescence assez grande continua à régner place de la Brèche jusqu'après 20h. On a pu remarquer parmi les agresseurs: M.M. Coste, Rival, Hoguet Ludovic, Marián, Fabiani.

Ces faits appellent quelques commentaires,

1° Un communiqué paru dans la Dépêche de Constantine d'aujourd'hui nous apprend que M. le Commissaire Central a notifié hier matin au président de la section constantinoise du mouvement social

Croix de feu et au président de la section constantinoise des Jeunesses patriotes les lois récemment votées par le Parlement et prescrivant la dissolution de ces ligues. Nous savons que ces lois prescrivent également la fermeture des locaux appartenant aux ligues dissoutes.

Le fait que les Croix de feu aient pu, hier soir, pénétrer impunément dans leur local, le "Foyer Croix de feu", nous paraît assez troublant. Nous le soumettons à votre appréciation.

2°- Les premiers renseignements que nous avons pu recueillir à diverses sources nous permettent de vous signaler que la police a fait preuve, dans cette circonstance, d'une certaine partialité. Nous n'insistons pas pour l'instant sur ce point. Nous nous promettons de mener une enquête sérieuse, approfondie afin de vous apporter dans le plus bref délai, des informations précises.

3°- La réflexion émise par M. l'Inspecteur Abaci est d'une exceptionnelle gravité. Le 31 Juillet 1934 au cours d'une manifestation organisée par le Comité Antifasciste de Constantine contre la Guerre et le Fascisme, ce même Inspecteur aurait prononcé des paroles semblables. Quelques jours après, le 5 Août, eurent lieu les événements tragiques que tout le monde a encore à la mémoire. Nous voulons espérer qu'il n'en sera pas de même aujourd'hui. Mais si, malheureusement, des événements du même caractère se produisent de nouveau à Constantine, nous ne manquerons pas de tirer, des propos tenus par un représentant de l'autorité, les conclusions utiles.

4°- L'indignation est à son comble dans les rangs du Front Populaire. Tous nos efforts tendent à calmer nos camarades. Néanmoins, si les membres des ligues dissoutes se livrent à de nouvelles provocations contre les Israélites, ou contre d'autres éléments du Front Populaire, nous serons peut-être dans l'impossibilité d'empêcher une réaction violente. Nous tenons dès aujourd'hui, à dégager notre responsabilité dans ce qui pourrait alors advenir.

Il importe, pensons-nous, de prendre des mesures opérantes en vue d'éviter le retour de provocations. Peut-être serait-il bon d'informer officiellement les ex-dirigeants des ligues dissoutes qu'ils seraient rendus responsables de tout incident survenu du fait d'anciens membres de ces ligues.

Nous vous informons que nous avons adressé ce jour au ministère de l'Intérieur un télégramme ainsi conçu:

" Incidents antisémites violents provoqués 27 Juin par Croix de feu
" Demandons intervention immédiate pour prévenir événements plus graves "

Nous avons décidé également d'envoyer au Ministre de l'Intérieur et aux dirigeants des groupements adhérant au Front Populaire une copie du présent rapport.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'agréer l'assurance de notre profond respect.

Constantine le 28 juin 1936 Pour le comité du Front Populaire,
Le Secrétariat,

Haceni

Georges Rhoni